

DOISSIN



INFO

n°22

Sommaire

- 1 - Décret du 30/10/2020
- 2 - Alimentation
- 3 - Lieux publics ouverts
- 4 - Lieux publics fermés
- 5 - SMND
- 6 - Ecole
- 7 - Violences conjugales et intrafamiliales
- 8 - En cas de maladie ou suspicion de Covid
- 9 - Utilisation des données personnelles
- 10 - Commémoration du 11 novembre
- 11 - Projet Résidence autonomie / Marpa de Belmont, Bizennes, Doissin, Montrevel, St Didier de Bizennes, Torchefelon
- 12- Distribution des colis de Noël
- 13 - Port du masque
- 14- Vals du Dauphiné

Pièce jointe : nouvelle attestation de déplacement



1° Décret du 30/10/2020

Le 28 octobre 2020, **le président de la République a annoncé un reconfinement** sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 octobre 2020 minuit. Un décret en précise les modalités. Ce confinement est décidé alors que la France fait face à une nouvelle vague épidémique causée par le coronavirus.

Les mesures conformes à celles du 1er confinement

Comme lors du confinement déclenché en mars 2020, les mesures suivantes entrent en vigueur à compter du 30 octobre :

- **limitation des déplacements.** Pour sortir de chez soi, **une attestation de déplacement devient obligatoire (un exemplaire est disponible en annexe au Doissin Info).**

Lien internet pour accéder à cette attestation :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19>

- **Les sorties sont autorisées pour aller travailler, se rendre à un rendez-vous médical, porter assistance à un proche, faire ses courses, accompagner son enfant à l'école, se promener à proximité de son domicile pendant une heure** (pour promener son animal domestique par exemple), **se rendre à une convocation judiciaire ou administrative, se rendre à un lieu d'examen ou de concours.**
- **Les déplacements entre régions sont interdits** (à l'exception des retours des vacances d'automne) ;
- **fermeture des commerces non essentiels et des établissements recevant du public** comme les bars et les restaurants ou les établissements sportifs ;
- **interdiction des réunions privées**, en dehors du noyau familial, 6 personnes maximum et des **rassemblements publics** ;
- **généralisation du télétravail** quand il est possible ;
- **cours à distance pour les universités et les établissements de l'enseignement supérieur** ;
- **fermeture des frontières extérieures à l'Union européenne** ;
- **les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts mais les réunions ou les rassemblements y sont interdits.** Les cérémonies funéraires peuvent y être organisées mais elles ne peuvent rassembler qu'un **maximum de 30 personnes.**



Les mesures qui changent par rapport au 1er confinement

Le 2e confinement va cependant être plus souple dans certains secteurs :

- **les crèches, les écoles, les collèges et les lycées restent ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés** (port du masque obligatoire à partir de 6 ans, notamment) ;
- **dans les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires de recherche restent ouverts aux doctorants, les bibliothèques universitaires, les services administratifs et de médecine préventive peuvent accueillir les étudiants sur rendez-vous, l'accueil des étudiants peut également être possible pour les travaux dirigés ;**
- **le travail en usine, dans les exploitations agricoles, dans le bâtiment et les travaux publics peut continuer ;**
- **les guichets des services publics restent ouverts ;**
- **l'organisation d'épreuves de concours et d'examen reste possible ;**
- **les visites en maisons de retraite et en EHPAD restent autorisées dans le strict respect des règles sanitaires ;**
- **les espaces verts** (parcs, jardins...), **les plages, les plans d'eau et les lacs restent ouverts** (les activités nautiques et de plaisance sont cependant interdites) ;
- les cimetières restent ouverts.

2°) Alimentation : bars, restaurants, marchés..

Notre commerce, le Valmonie **ferme pour sa partie restaurant et bar** mais **son côté épicerie reste ouvert** ! Le système de drive est remis en place !

La vente de plats à emporter continue de fonctionner !

Il est possible de commander les plats à emporter en ligne via ce lien :

<https://www.dood.com/fr/doissin/restaurant-tradi/le-valmonie-7>

Pour l'épicerie : vous pouvez **passer commande au 0970937443**.

(Liste des produits disponibles en annexe)

Les marchés alimentaires sont maintenus.

A Doissin : le marché d'Atout Bout d'champ le vendredi après-midi de 16h30 à 19h.

Pensez aussi à **faire un tour aux Serres du Moulin Fleuri** qui restent ouvertes !

Les serres proposent du drive et la livraison pour les végétaux et les arbres fruitiers. Pour passer commande : appelez au 0683799899.



3°) Lieux publics ouverts

La Mairie reste ouverte à ces horaires :

- Lundi de 8h à 12h
- Mardi de 15h à 19h
- Vendredi de 15h à 19h

Pour préserver votre santé, il sera nécessaire de respecter des mesures-barrières.

Tous les dossiers d'urbanisme continueront à être instruits pour soutenir la filière travaux du bâtiment.

L'espace de loisirs ("city stade") reste ouvert.

Attention cependant à **bien respecter la règle de six personnes** maximum sur la voie publique.



4°) Lieux publics fermés

La salle des fêtes est **malheureusement fermée jusqu'à nouvel ordre.**



5°) SMND

Suite aux annonces gouvernementales, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné vous informe que **le service habituel reste inchangé jusqu'à nouvel ordre** :

- Les opérations de collecte continuent dans le cadre habituel,
- Les déchèteries seront ouvertes aux horaires habituels.

Pour rappel, lors du confinement, les **déplacements sont limités et dérogatoires**, merci de **fréquenter les déchèteries uniquement en cas de nécessité impérieuse.**

Sur l'attestation, il est pour l'instant recommandé de **cocher** :
"déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile."

Il est cependant question de pouvoir cocher également : "convocation judiciaire ou administrative et **pour** se rendre dans un service public".

Attention : Les effectifs du SMND sont actuellement en tension. Une information sera publiée sur leur site Internet (sur la page dédiée au re-confinement), en cas d'évolution de la situation : <http://www.smnd.fr/Nouvelles-mesures-de-confinement.html>



6°) Ecole

La rentrée du **2 novembre** a eu lieu dans des conditions bien particulières compte tenu du contexte actuel.

Un protocole, qui a été envoyé par notre Directrice à chaque famille, a été élaboré conjointement avec la mairie de Doissin.

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé **un hommage au professeur Samuel Paty**, une minute de silence a été observée lundi 2 novembre 2020 à 11h, après la lecture pour les plus grands de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs.

En pratique, **tous les élèves ont repris l'école comme à l'habitude à 8h20** .

Le masque est obligatoire à l'école élémentaire à partir du CP, ce n'est pas le cas pour la maternelle.



7°) Violences conjugales et intrafamiliales

Le confinement ne doit **pas être un frein aux signalements** !

- en cas de **danger immédiat**, composez le **17** si vous ne pouvez pas téléphoner, envoyez un **SMS au 114** ;

- hors urgences, composez le **3919**. **Un tchat est disponible sur internet : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr.**

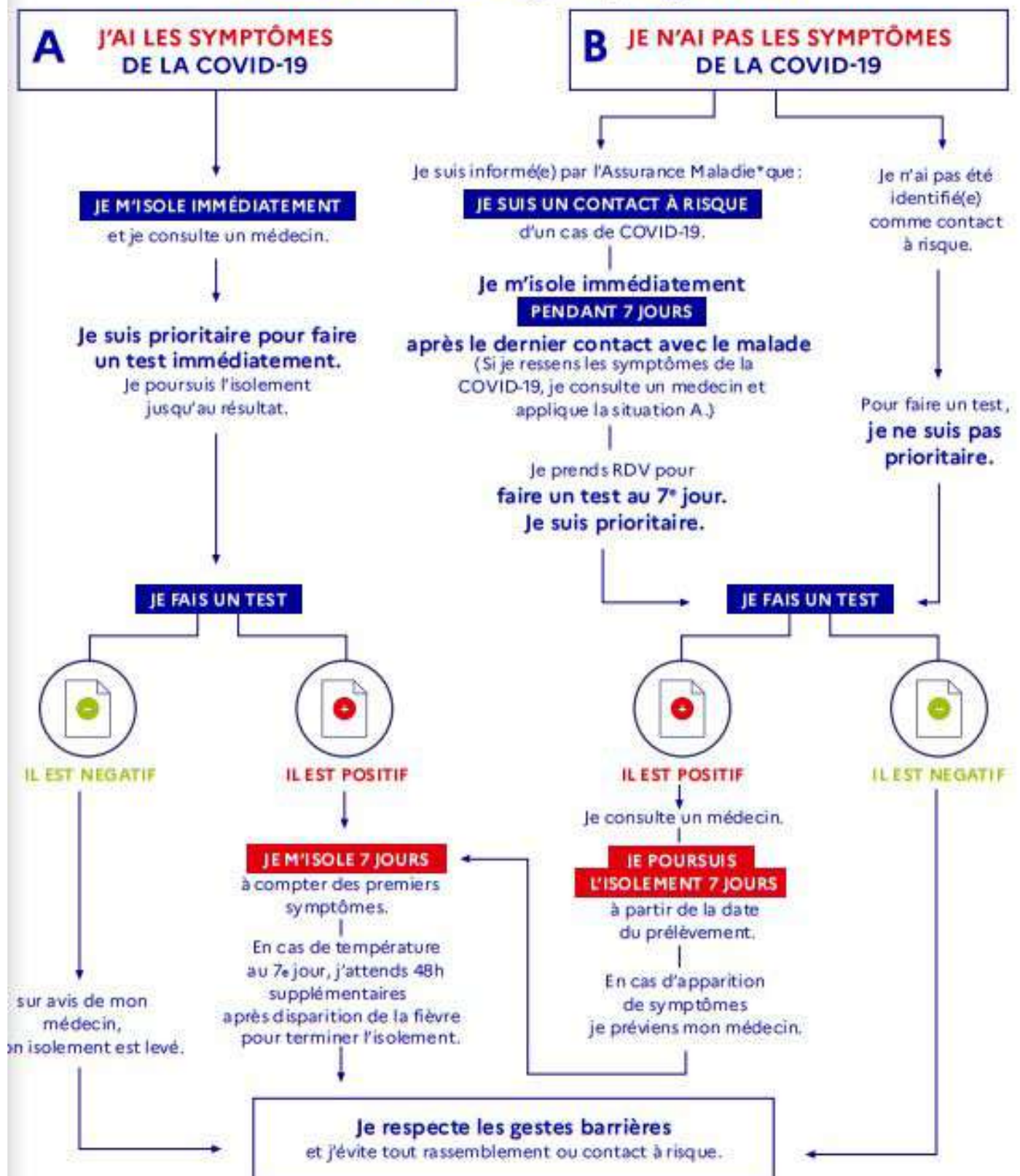
Rappel : un accueil des victimes de violences conjugales est organisé dans les pharmacies



8°) En cas de maladie ou suspicion de Covid

ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.
L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.



*Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et j'ai eu un contact risqué avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Malade.

9°) Utilisation des données personnelles

En accord avec la loi RGPD, nous proposons de **transmettre vos numéros de téléphone à notre maire Véronique Seychelles** dans le but de **vous avertir plus rapidement en cas de problèmes sur la commune.**

Nous vous proposons soit de **donner votre accord accompagné de vos coordonnées : numéro de téléphone et email si vous en possédez un, par email (mairie.doissin@wanadoo.fr) ou directement par SMS à Véronique Seychelles (06 37 25 15 75).**



Cela nous permettra de mettre en place une communication efficace :

- par quartier pour l'école
 - pour les entreprises
 - pour toute la commune
- en fonction du besoin (ex : neige, inondation, coupure de courant, relevé des compteurs etc..).

10°) Commémoration du 11 novembre

Les **rassemblements seront toujours interdits.** Comme pour la cérémonie du 11 mai, elle se fera probablement en comité très restreint.

Si les règles en vigueur nous le permettent à cette date, nous aimerions transmettre la commémoration en direct sur le groupe Facebook " Si tu es de Doissin ".

Nous vous tiendrons informés de tous changements éventuels concernant la commémoration.



11°) Projet Résidence autonomie / Marpa

Petit rappel : Le conseil municipal de Biol avait lancé une réflexion sur les conditions de vie et d'hébergement des personnes âgées. 6 communes voisines : Belmont Bizannes, Doissin, Montrevel, St Didier de Bizannes et Torchefelon ont rejoint le groupe de réflexion pour travailler ensemble cet important sujet, et en 2019 une enquête de territoire a été réalisée sur toutes ces communes, afin de mieux cerner les attentes de la population.



De petites avancées en 2020. En année d'élections municipales, il est toujours bien compliqué de faire avancer concrètement des projets, surtout lorsqu'il s'agit de projets qui concernent 7 communes, car les équipes nouvelles sont à nouveau très sollicitées en début de mandat, et d'autre part, elles doivent s'appropriier notre projet émergent, se positionner sur la poursuite ou non poursuite de l'aventure. Mais c'était aussi sans compter sur la venue du virus, sur cette pandémie qui à déferlé sur toute la planète, et a perturbé, perturbe encore notre quotidien, fragilise nos souhaits d'organisations futures.

Une base solide pour avancer en 2021. Le comité de pilotage mis en place en ce début d'année, vient d'être réactivé, avec l'arrivée de quelques nouveaux élus. Toutes les communes partenaires ont validé leurs représentants. Une réunion d'information /débat a été organisée en octobre pour ce groupe, et les apports pertinents des 2 intervenantes de la MSA ont bien clarifié le positionnement de ce projet dans un contexte médico social, sur notre territoire rural, comptant quelques 6000 habitants, très favorablement doté en services médicaux complémentaires. La prochaine étape sera le positionnement du Conseil Départemental de l'Isère, car il s'agit de l'obtention obligatoire d'un agrément pour ouvrir une telle structure.

Avec l'engagement des communes, et la volonté sans failles du groupe porteur du projet, l'espoir de créer un lieu de vie agréable pour les personnes âgées de nos 7 communes est réel, mais nous savons aussi qu'il faudra encore quelques années pour sa concrétisation.

12°) Distribution des colis de Noël

La distribution des colis de Noël faites par les membres du CCAS aura bien lieu. Les membres du CCAS ne rentreront pas chez les gens.



13°) Port du masque

Par ailleurs, **le port du masque est désormais obligatoire, dans l'espace public et sur la voie publique, pour toute personne de plus de 11 ans dans toutes les communes du département de plus de 5 000 habitants,**

ex : Les Abrets en Dauphiné, La Côte-Saint-André, L'Isle-d'Abeau, La Tour-du-Pin.

Par ailleurs, dans l'ensemble du département, le port du masque demeure obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans dans les lieux suivants :

- dans les emprises des zones d'attente de transports collectifs (abribus, arrêts de tramway, gare routière...) ainsi que dans celles des centres commerciaux ;
- sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire...);
- sur tous les marchés de plein air ;
- à l'occasion de tous les rassemblements organisés sur la voie publique.

Cette obligation de port du masque de protection fixée par le présent arrêté n'est pas applicable :

- **aux personnes en situation de handicap** munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires ;
- **aux personnes se déplaçant avec un moyen de locomotion à deux roues non-motorisés** (vélo, trottinette...);
- aux pratiquants de la course à pied.



14°) Communication des Vals du Dauphiné

Les Vals du Dauphiné
communauté de communes

Je cherche...

Un mode de garde
Une aide pour mes démarches administratives
Des infos pour mon permis de construire
Une sortie nature
Une solution pour implanter mon entreprise
Un raccordement à l'eau potable
Une activité sportive
Un bon bouquin
Et bien plus encore...

MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES M'ACCOMPAGNE !

- ACCUEIL FRANCE SERVICES
- CRÈCHES ET RAMS
- CENTRES NAUTIQUES
- SERVICE ECO ET ADS
- CENTRES DE LOISIRS
- MÉDIATHÈQUES
- OFFICES DE TOURISME
- ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Pain	prix unitaire	quantité	Bières	prix unitaire	quantité
Baguette 230g	0,95 €		Kronenbourg 10x25cl	6,36 €	
Flûte 380g	1,25 €		Kronenbourg 26x25cl	14,04 €	
Pain de mie 500g	2,47 €		Leff ruby 6X25cl	6,75 €	
Baguettes precuites 600g	1,42 €		Hoegaarden blanche 6x25cl	5,44 €	
Eau			Boissons alcool		
San pellegrino 6x1L	0,99 €		Rosé cerise 1L	5 €	
Perrier 1L	1,10 €		Muscat 75cl	5,45 €	
Evian 1,5L	0,77 €		Porto 75cl	10,23 €	
Cristaline 1,5L	0,25 €		Suze 1L	12,73 €	
Chips			Ricard 1L	22,96 €	
Tuiles barbecue crf 175g	1,91 €		Vins (75cl)		
Pistaches 150g	3,89 €		Côte de provence rosé	7,36 €	
Cacahuètes 150g	1,13 €		Cabernet d'anjou rosé	6,13 €	
Noix de cajou 125g	2,74 €		Rosé de loire	5,30 €	
Chips à l'ancienne	0,96 €		Cubi 3L rosé	13,24 €	
Produits d'entretien			Cubi 3L blanc	11,07 €	
Javel 1,5L	1,47 €		Cubi 3L rouge	11,07 €	
Lessive aloe vera 910ml	3,89 €		Côte du rhone rouge	4,94 €	
Adoucissant 2L	3,27 €		Macon rouge	6,52 €	
Croquette chat 2kg	3,46 €		Gâteaux sucrés		
Croquette chien adulte4kg	8,95 €		Cookies choco 200g	1,28 €	
Litière chat 5kg	4,05 €		Lu barquette 120g	1,43 €	
Liquide vaisselle 75cl paic	3,19 €		Chamonix 250g	1,83 €	
Ajax 1,25l	2,81 €		Sprits 400g	2,74 €	
Eponges x3	1,85 €		Choco carrefour 300g	1,24 €	
Hygiène			Savane 300g	4,08 €	
Gel douche vanille 500ml	1,81 €		Génoise orange 150g	1,44 €	
Shampoing mangue 250ml	1,60 €		Lu l'ourson 150g	2,11 €	
Savon main 30cl	2,05 €		Brioche tanchée 500g	2,94 €	
Dentifrice 75ml	0,99 €		Brioche tréssée 500g	3,37 €	
Papier toilette x12	5,83 €		Rousquille 200g	2,49 €	
Sopalin x4	3,05 €		Doonuts 180g	2,45 €	
Mouchoirs(15paquetsx9)	1,87 €		Navette provence 400g	3,49 €	
Sacs poubelle 30L	1,70 €		Ass, biscuits crf 200g	2,22 €	
Sirop bigallet (1L)			Langue de chat 200g	1,31 €	
Au choix	5,60 €		Crêpes dentelle chocolat	2,03 €	
Boissons sans alcool			Conserves		
Coca cola 1,25L	2,15 €		Thon nature 140g	2,42 €	
Coca cola zero 1,25L	1,90 €		Thon tomate 160g	1,33 €	
Limonade 1,5L	1,04 €		Sardine a l'huile crf135g	1,33 €	
Oasis orange 2L	2,94 €		Maquereaux tomate crf169g	1,73 €	
Oasis tropical 2L	2,85 €		Champignons emincés 600g	2,67 €	
Orangina 1,5L	2,74 €		Petits pois carottes crf 800g	1,49 €	
Ice tea 1,5L	2,05 €		Petits pois 800g	1,45 €	
Jus d'oranges 1L	2,86 €		Haricots verts 800g	1,34 €	
Jus de pommes 1L	1,55 €		Epinards hachés 800g	1,64 €	
Jus d'ananas 1L	2,94 €				
Jus multifruits 1L	2,50 €				
Sweppes agrumes 1,5L	2,51 €				

Petit déjeuner	prix unitaire	quantité		prix unitaire	quantité
Lait entier 1L	1,60 €				
Ricoré 260g	6,23 €		Yaourt pépiteschocolat6x125g	3,60 €	
Café carte noire 250g	4,60 €		vh=vaches heureuses		
Café en grains 250g	4,84 €		œufs X6	1,60 €	
Cacao poulain 250g	2,74 €		œufs x12	3,20 €	
Thé lipton 30 sachet	2,18 €		Tomme sèche vache 80g	1,20 €	
Lait bocage1L	0,93 €		Tomme misèche vache 100g	1,20 €	
Confiture pêche 320g	1,72 €		Tomme bleue vache 60g	1,30 €	
Confiture4fruits rouge 320g	1,95 €		Charcuteries		
Marmelade oranges 320g	1,33 €		Jambon blanc	17,50€/kg	
Compote pommes 710g	1,63 €		Jambon cru	19€/kg	
Sucre poudre 1kg	1,00 €		Saucisson	22,50€/kg	
Sucre morceaux 1kg	1,28 €		Poitrine roulée 4T	14€/kg	
Chocolat 4x100g poulain	3,78 €		Tête roulée 4T	14€/kg	
Pain grillé complet crf500g	2,15 €		Jambon 4t 160g crf	2,88 €	
épicerie			Jambon 4t herta160g	3 €	
Moutarde 440g	1,24 €				
Mayonnaise 475g	2,67 €		Passer vos commandes au 09/70/93/74/43		
Ketchup 280g	1,52 €		ou par mail à levalmonie@gmail.com.		
Sauce salade citron 50cl	2,83 €		Livraison possible sur demande .		
Cornichons 660g	2,77 €		paiement uniquement par chèque		
Farine pp 1kg	0,68 €		Si il nous manque des produits		
Gros sel 1kg	1,33 €		merci de nous laisser vos coordonnées		
Sel fin 500g	0,79 €		pour vous contacter.		
Poivre moulu 100g	2,13 €		Produits hors de la liste		
Sucre vanillé 90g	3,62 €				
Levure chimique 88g	1,35 €				
Vinaigre de vin 1L	1,59 €				
Huile de tournesol 1L	2,58 €				
Fruit d'or 1L	4,36 €				
Huile d'olive Puget 50cl	6,08 €				
Velouté poireaux pdt 1L	1,38 €				
Mouliné 8 légumes 1L	1,39 €				
Purée 500g	1,95 €				
Riz incollable 500g	1,50 €				
Riz basmati 500g	1,64 €				
Semoule fine 500g	1,76 €				
Floraline 500g	3 €				
Coquillettes 500g	1,07 €				
Farfalle 500g	1,32 €				
Pipe rigate 500g	1,08 €				
Cheveux d'ange 500g	1,24 €				
Beurre, œuf ,fromage					
Beurre president 250g	2,62 €				
Beurre doux 250g	2,38 €				
Crème 3x20cl crf	3,03 €				
Yaourt fruits 6x125g vh	3,60 €				
Yaourt nature 4x125g vh	2,40 €				

Nos contacts :

- MAIRIE téléphone : 04 74 92 33 66 email : mairie.doissin@wanadoo.fr

- Véronique SEYCHELLES téléphone : 06 37 25 15 75

email : veronique.seychelles.doissin@gmail.com

Vous êtes de plus en plus nombreux sur le **Groupe Facebook**

« **Si tu es de Doissin** » merci à tous pour votre participation.